

Distr.: Générale 29 novembre 1999

Français

Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Note verbale du 3 novembre 1999 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne)

La Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), de lui transmettre les renseignements complémentaires suivants:

Le satellite scientifique Astrid-2, portant le numéro d'immatriculation 1998-72B (voir document ST/SG/SER.E/352), n'est plus opérationnel depuis le 24 juillet 1999.

Le satellite suédois Sirius-3, portant le numéro d'immatriculation 1998-56B (voir document ST/SG/SER.E/349), conservera sa position orbitale de 28,2 °E pendant tout le mois de novembre, contrairement à ce qui a été mentionné dans la note précitée.